

RAPPORT N° 00/6-55
au Conseil Municipal

OBJET

ACQUISITION DE TERRAINS
POUR L'AMENAGEMENT DES CHEMINS DES CANNES
BOIS-DE-CAMPHRE ET DE LA SOURCE A BOIS-DE-NEFLES
(CV 121-141-217-218-219-224-229-231-233-239-240)

Afin de contribuer au développement du secteur agricole, la Commune, à la demande des agriculteurs concernés, a décidé d'aménager en bande de roulement les chemins des Cannes, du bois Camphre et de la Source.

Ce projet qui fait l'objet d'un emplacement réservé au POS permettra en outre, de créer une liaison entre les secteurs de Moufia et de Bois de Nèfles.

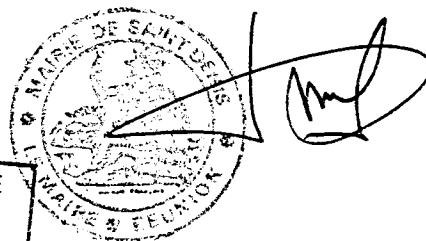
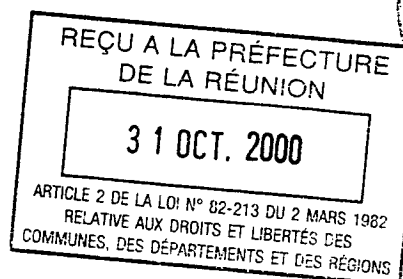
L'emprise du projet correspond à une surface de 12 521 m².

Le service du Domaine a estimé le prix du terrain à 9 F/m² dans ce secteur classé en zone naturelle au POS. Afin de compenser les pertes de culture, il est proposé de majorer le prix d'acquisition de 10 %, marge autorisée par le service du Domaine

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'acquisition des parcelles CV 121-141-217-218-219-224-229-231-233-239-240 dont les propriétaires figurent au tableau en annexe, au prix de 9,90 F/m² compatible avec l'estimation du Domaine.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA

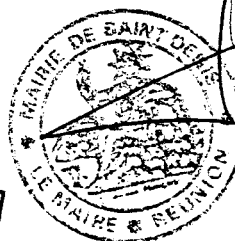


ANNEXE AU RAPPORT 00/6-55

| Réf. cadastre | Propriétaire et adresse d'après le cadastre | Surface à acquérir |
|---------------|--|----------------------|
| CV 229 | M. et Mme.MULOT Joseph Narcisse chemin Ylang Ylang 97490 Sainte Clotilde | 1 791 m ² |
| CV 231 | M. et Mme TECHER Georges Christophe 117 rte du Piton Bois de Nèfles 97490 Sainte Clotilde | 808 m ² |
| CV 233 | M. TECHER Louis Roger 95 rte du Piton Bois de Nèfles 97490 Sainte Clotilde | 534 m ² |
| CV 239 | M. et Mme SAVRIMOUTOU Angelin 28, allée Paul Fort 97490 Sainte Clotilde | 149 m ² |
| CV 240 | Usufruitier M. et Mme SAVRIMOUTOU Angelin 28 allée Paul Fort 97490 Sainte Clotilde Nu-propriétaire Mme GRONDIN Eric Désiré 28 allée Paul Fort 97490 Sainte Clotilde | 171 m ² |
| CV 121 | M. et Mme THELESTE J. Richelin 213 chemin de la Source Moufia 97490 Sainte Clotilde | 2398 m ² |
| CV 217 | Mme TOILETTE J. Andrex l'Etang 97460 SAINT-PAUL | 12 m ² |
| CV 141 | M. et Mme SAVRIMOUTOU Mickaël 68 ter chemin Tessan 97490 Sainte Clotilde | 1 316 m ² |
| CV 218 | M. NIFLORE Jacky 49 chemin du Bois de Camphre Bois de Nèfles 97490 Sainte Clotilde | 37 m ² |
| CV 219 | M. NIFLORE J Barbanabé 46 chemin du Bois de Camphre Bois de Nèfles 97490 Sainte Clotilde | 2089 m ² |
| CV 224 | M. LEVENEUR Philippe 27 chemin du Docteur Vinson 97 417 La Montagne | 3090 m ² |

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du vendredi 20 octobre 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 00/06-55
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 20 octobre 2000**

OBJET

**ACQUISITION DE TERRAINS
POUR L'AMENAGEMENT DES CHEMINS DES CANNES
BOIS-DE-CAMPBRE ET DE LA SOURCE A BOIS-DE-NEFLES
(CV 121-141-217-218-219-224-229-231-233-239-240)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/06-55 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Edith NALEM, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions aménagement et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

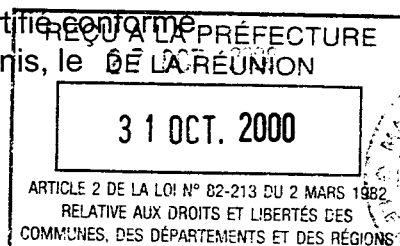
ARTICLE 1

Autorise le Maire à procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées CV 121-141-217-218-219-224-229-231-233-239-240 dont les propriétaires figurent au tableau en annexe au prix de 9,90 F m², compatible avec l'estimation du Domaine.

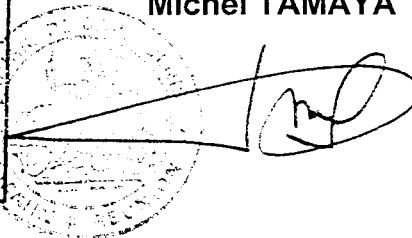
ARTICLE 2

Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 06 OCT. 2000

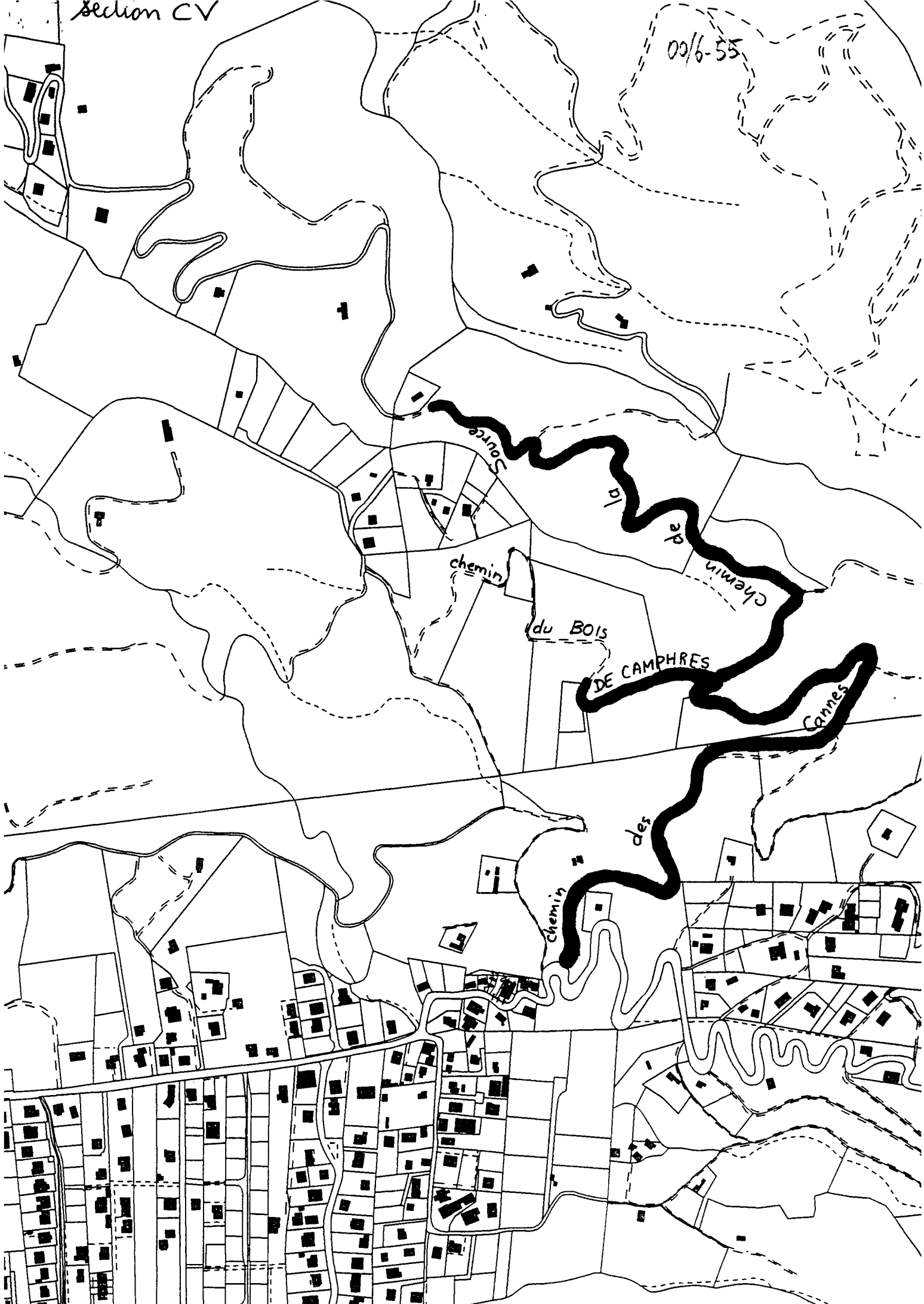


**LE MAIRE
Michel TAMAYA**



Section CV

00/6-55



00/6-55

SURFACES A ACQUERIR

| Lot | Cadastre | Surface | Propriétaire |
|-----|----------|----------------------|-------------------------------------|
| | CV 229 | 1 800 m ² | Mr et Mme MULOT Joseph Narcisse |
| 2 | CV 231 | 806 m ² | Mr et Mme TECHER Georges Christophe |
| | CV 233 | 534 m ² | Mr et Mme TECHER Louis Roger |
| | CV 121 | 2 398 m ² | Mr et Mme THELESTE Jean Richellin |
| 5 | CV 219 | 2 070 m ² | Mr NIFLORE Jean Barnabé |
| | CV 217 | 1 314 m ² | Mr et Mme SAVRIMOUTOU Mickël |
| | CV 217 | 12 m ² | Mme TOILETTE Joseph Andrex |
| | CV 218 | 38 m ² | Mr NIFLORE Jacky |
| | CV 239 | 149 m ² | Mr et Mme SAVRIMOUTOU Angelin |
| 10 | CV 240 | 310 m ² | Mr et Mme SAVRIMOUTOU Angelin |
| | CV 224 | 3 090 m ² | Consorts LEVENEUR |

Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015
97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Code de Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Références : N° dossier : **VV 835-00-1** Evalueur : **J-C LELIEVRE** Dact: **V0835M01.DOC**
ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : COMMUNE DE SAINT DENIS

2 Date de la consultation : 10 Avril 2000

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : aménagement du chemin des Cannes

4 Propriétaire présumé : MULOT Joseph

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : **SAINT DENIS, lieu-dit « Bois de Nêfles les Hauts »**
Parcelle cadastrée **CV 229**.
Emprise de **1 791m²**.

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :
Au POS : zone **INC**

6 Origine de propriété : Ancienne

7 Situation locative : Libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : $1\ 791\text{m}^2 \times 9\ \text{F/m}^2 = \underline{\underline{16\ 119\ \text{F}}}$

11 Réalisation d'accords amiables : Marge de négociation de 10%

12 Observations particulières :

-indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf Instruction 9 G 1982)

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*. Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 17/05/00
Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur

J-C LELIEVRE



DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION

N° 7300

Brigade d'Evaluation Domaniale

Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest

1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde

BP 7015

97701 Saint Denis Messag Cédex 9

Tel : (02 62) 48 69 31

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Code de Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Références : N° dossier : VV 835-00-2 Evalueur : J-C LELIEVRE Dact: V0835M02.DOC
ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : COMMUNE DE SAINT DENIS

2 Date de la consultation : 10 Avril 2000

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : aménagement du chemin des Cannes

4 Propriétaire présumé : TECHER Georges

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : SAINT DENIS, lieu-dit « Bois de Nèfles les Hauts »

Parcelle cadastrée CV 231.

Emprise de 808m².

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :
Au POS : zone INC

6 Origine de propriété : Ancienne

7 Situation locative : Libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 808m² x 9 F/m² = 7 272 F

11 Réalisation d'accords amiables : Marge de négociation de 10%

12 Observations particulières :

-indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf
Instruction 9 G 1982)

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle
consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit
privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était
effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique .

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par
le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 17/05/00
Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur


J-C LELIEVRE



Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015
97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Code de Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Références : N° dossier : VV 835-00-3 Evalueur : J-C LELIEVRE Dact: V0835M03.DOC
ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : COMMUNE DE SAINT DENIS

2 Date de la consultation : 10 Avril 2000

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : aménagement du chemin des Cannes

4 Propriétaire présumé : TECHER Louis

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : SAINT DENIS, lieu-dit « Bois de Nêfles les Hauts »
Parcelle cadastrée CV 233.
Emprise de 534m².

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :
Au POS : zone 1NC

6 Origine de propriété : Ancienne

7 Situation locative : Libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 534m² x 9 F/m² = **4 806 F**

11 Réalisation d'accords amiables : Marge de négociation de 10%

12 Observations particulières :

-indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf
Instruction 9 G 1982)

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle
consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*
Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit
privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était
effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.
Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par
le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 17/05/00
Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur


J-C LELIEVRE



Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015
97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Code de Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Références : N° dossier : **VV 835-00-4** Evalueur : **J-C LELIEVRE** Dact: **V0835M04.DOC**
ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : COMMUNE DE SAINT DENIS

2 Date de la consultation : 10 Avril 2000

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : aménagement du chemin des Cannes

4 Propriétaire présumé : M. et Mme SAVRIMOUTOU Angelin → 28 38 40

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : **SAINT DENIS, lieu-dit « Bois de Nèfles les Hauts »**

Parcelle cadastrée **CV 239**.

Emprise de 149m².

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :

Au POS : zone **INC**

6 Origine de propriété : Ancienne

7 Situation locative : Libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 149m² x 9 F/m² = **1 341 F**

11 Réalisation d'accords amiables : Marge de négociation de 10%

12 Observations particulières :

-indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf Instruction 9 G 1982)

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai **d'un an**

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 17/05/00
Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur


J-C LELIEVRE

Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015

AVIS DU DOMAINE

97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

(Valeur vénale)

(Code de Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Références : N° dossier : VV 835-00-5 Evalueur : J-C LELIEVRE Dact: V0835M05.DOC
ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : COMMUNE DE SAINT DENIS

2 Date de la consultation : 10 Avril 2000

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : aménagement du chemin des Cannes

4 Propriétaire présumé : M. et Mme SAVRIMOUTOU Angelin
Mme GRONDIN

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : SAINT DENIS, lieu-dit « Bois de Néfles les Hauts »
Parcelle cadastrée CV 240.
Emprise de 171m².

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :
Au POS : zone INC

6 Origine de propriété : Ancienne

7 Situation locative : Libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 171m² x 9 F/m² = 1 539 F

11 Réalisation d'accords amiables : Marge de négociation de 10%

12 Observations particulières :

-indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf Instruction 9 G 1982)

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*. Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 17/05/00
Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur


J-C LELIEVRE

Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015

AVIS DU DOMAINE

97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

(Valeur vénale)

(Code de Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Références : N° dossier : **VV 835-00-6** Evalueur : **J-C LELIEVRE** Dact: **V0835M06.DOC**
ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : COMMUNE DE SAINT DENIS

2 Date de la consultation : 10 Avril 2000

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : aménagement du chemin des Cannes

4 Propriétaire présumé : M. et Mme THELESTE Jean Richelin

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : SAINT DENIS, lieu-dit « Bois de Nèfles les Hauts »

Parcelle cadastrée CV 121.

Emprise de 2 398m².

**5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :**
Au POS : zone INC

6 Origine de propriété : Ancienne

7 Situation locative : Libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 2 398m² x 9 F/m² = **21 582 F**

11 Réalisation d'accords amiables : Marge de négociation de 10%

12 Observations particulières :

-indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf Instruction 9 G 1982)

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 17/05/00
Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur


J-C LELIEVRE

Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015
97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Code de Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Références : N° dossier : VV 835-00-7 Evalueur : J-C LELIEVRE Dact: V0835M07.DOC
ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : COMMUNE DE SAINT DENIS

2 Date de la consultation : 10 Avril 2000

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : aménagement du chemin des Cannes

4 Propriétaire présumé : M. et Mme SAVRIMOUTOU Mickaël

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : SAINT DENIS, lieu-dit « Bois de Nèfles les Hauts »

Parcelle cadastrée CV 141.

Emprise de 1 316m².

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :
Au POS : zone INC

6 Origine de propriété : Ancienne

7 Situation locative : Libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 1 316m² x 9 F/m² = **11 844 F**

11 Réalisation d'accords amiables : Marge de négociation de 10%

12 Observations particulières :

-indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf Instruction 9 G 1982)

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*. Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 17/05/00
Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur


J-C LELIEVRE

Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015
97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Code de Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Références : N° dossier : **VV 835-00-8** Evalueur : **J-C LELIEVRE** Dact: **V0835M08.DOC**
ACQUISITION AMIABLE


- 1 Service consultant :** COMMUNE DE SAINT DENIS
- 2 Date de la consultation :** 10 Avril 2000
- 3 Opération soumise au contrôle (objet et but) :** aménagement du chemin des Cannes
- 4 Propriétaire présumé :** Mme TOILETTE Joseph
- 5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :**
Commune de : **SAINT DENIS, lieu-dit « Bois de Nèfles les Hauts »**
Parcelle cadastrée **CV 217.**
Emprise de **12m².**
- 5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :**
Au POS : zone **INC**
- 6 Origine de propriété :** Ancienne
- 7 Situation locative :** Libre
- 9 Détermination de la valeur vénale actuelle :** $12m^2 \times 9 F/m^2 = \underline{\underline{108 F}}$
- 11 Réalisation d'accords amiables :** Marge de négociation de 10%

12 Observations particulières :

-indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf Instruction 9 G 1982)

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*. Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 17/05/00
Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur


J-C LELIEVRE



Brigade d'Évaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015
97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Code de Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Références : N° dossier : **VV 835-00-9** Évaluateur : **J-C LELIEVRE** Dact: **V0835M09.DOC**
ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : COMMUNE DE SAINT DENIS

2 Date de la consultation : 10 Avril 2000

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : aménagement du chemin des Cannes

4 Propriétaire présumé : Mr NIFLORE Jacky

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : **SAINT DENIS, lieu-dit « Bois de Nèfles les Hauts »**
Parcelle cadastrée **CV 218**.
Emprise de **37m²**.

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes Etat du sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :
Au POS : zone **INC**

6 Origine de propriété : Ancienne

7 Situation locative : Libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : $37m^2 \times 9 F/m^2 = \underline{\underline{333 F}}$

11 Réalisation d'accords amiables : Marge de négociation de 10%

12 Observations particulières :

-indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf Instruction 9 G 1982)

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*. Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 17/05/00
Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur


J-C LELIEVRE

Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015

AVIS DU DOMAINE

97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

(Valeur vénale)

(Code de Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Références : N° dossier : VV 835-00-10 Evalueur : J-C LELIEVRE Dact: V0835M10.DOC
ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : COMMUNE DE SAINT DENIS

2 Date de la consultation : 10 Avril 2000

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : aménagement du chemin des Cannes

4 Propriétaire présumé : Mr NIFLORE Barnabé

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : SAINT DENIS, lieu-dit « Bois de Nèfles les Hauts »

Parcelle cadastrée CV 219.

Emprise de 2 089m².

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :
Au POS : zone 1NC

6 Origine de propriété : Ancienne

7 Situation locative : Libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 2 089m² x 9 F/m² = **18 801 F**

11 Réalisation d'accords amiables : Marge de négociation de 10%

12 Observations particulières :

-indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf
Instruction 9 G 1982)

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle
consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*
Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit
privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était
effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique .

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par
le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 17/05/00
Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur



J-C LELIEVRE

